Gouffern en Auge

Conseil municipal du 27 février 2026
Liste des délibérations

2026-01-01	Vote des CFU (Compte Financier Unique) 2025
2026-01-02-01	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget « Lotissement de Fel »
2026-01-02-02	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget « Locaux commerciaux »
2026-01-02-03	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget Principal
2026-01-03	Vote des taux d'imposition 2026
2026-01-04-01	Vote du budget primitif 2026 Lotissement de Fel
2026-01-04-02	Vote du budget primitif 2026 Locaux commerciaux
2026-01-04-03	Vote du budget primitif 2026 Budget Principal
2026-01-05	Fonds de concours – Adoption des montants relatifs au programme de travaux définitivement réalisés – année 2024
2026-01-06	Maison de santé – Avenants au marché n°2025-006
2026-01-07	Facturation suite à un dépôt sauvage en mai 2025 – Urou et Crennes

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_01-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 16
Votants : 17

Voix pour : 17
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
11 MARS 2026

Et publication ou affichage ou notification le :
11 MARS 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BONTEMPS Rachel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BLAIS-LEBLOND Laëtitia, BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-01	Report du vote des CFU 2025

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SELLIER, Adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances,

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du CFU (Compte Financier Unique) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les soucis techniques rencontrés par « Helios », logiciel de la DGFIP, n'ont pas permis l'élaboration définitive des CFU 2025 dans les délais,

Après en avoir délibéré,

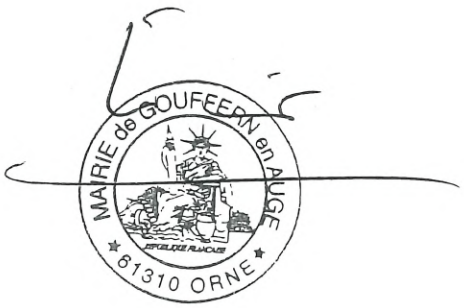
A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE de reporter les délibérations relatives au vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal et des budgets annexes « lotissement de Fel » et « locaux commerciaux » lors d'une prochaine session du conseil municipal, après réception des documents par la DGFIP

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_01-DE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOTISSE-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 17
Votants : 18

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
....11.MARS.2026

Et publication ou affichage ou notification le :
.....

11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-02-01	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget « Lotissement de Fel »

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SELLIER, Adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances,

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation. Ainsi, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur sont repris dans le budget primitif,

La commune de Gouffern en Auge ayant opté pour le passage au Compte Financier Unique (CFU) à partir de l'année 2025, celui-ci se substitue au compte de gestion et au compte administratif,

En raison de soucis techniques rencontrés par « Helios », logiciel de la DGFIP, le compte financier unique 2025 n'a pu être élaboré dans les délais permettant la constatation du résultat,

L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

Ces résultats doivent être justifiés par :

Un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre,

Un état de reprise anticipée des résultats (certifié par le comptable),

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	353 436,86	353 436,86
Report en section de fonctionnement	0,00	0,00
Résultats cumulés	353 436,86	353 436,86
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	353 436,86	541 282,62
Report en section d'investissement	187 845,31	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats cumulés	541 282,17	541 282,62
Total cumulés	894 719,03	894 719,48

Résultats de clôture

Section de fonctionnement	0,00 €
Section d'investissement	0,45 €
Restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
Résultat de clôture des 2 sections	0,45 €

Proposition de reprise anticipé

Section de fonctionnement	R002	0,00 €
Section d'investissement	R001	0,45 €

Si le CFU 2025 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTE pour le budget « Lotissement de Fel » 2026 la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOTISSE-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOCAUX-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 17
Votants : 18

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
11 MARS 2026
Et publication ou affichage ou notification le :
11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-02-02	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget « Locaux commerciaux »

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SELLIER, Adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances,

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation. Ainsi, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur sont repris dans le budget primitif,

La commune de Gouffern en Auge ayant opté pour le passage au Compte Financier Unique (CFU) à partir de l'année 2025, celui-ci se substitue au compte de gestion et au compte administratif,

En raison de soucis techniques rencontrés par « Helios », logiciel de la DGFIP, le compte financier unique 2025 n'a pu être élaboré dans les délais permettant la constatation du résultat,

L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée les résultats de

l'exercice antérieur,

Ces résultats doivent être justifiés par :

Un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre,

Un état de reprise anticipée des résultats (certifié par le comptable),

I - Vue d'ensemble

	Dépenses (€)	Recettes (€)
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	29 779,61	34 594,03
Report en section de fonctionnement	0,00	33 985,21
Résultats cumulés	29 779,61	68 579,24
Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	1 744,78	36 285,99
Report en section d'investissement	12 624,07	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultats cumulés	14 368,85	36 285,99
Total cumulés	44 148,46	104 865,23

II - Résultats de clôture du compte administratif

Section de fonctionnement	38 799,63 €
Section d'investissement	21 917,14 €
Restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €
Résultat de clôture des 2 sections	60 716,77 €

III - Proposition de reprise des résultats

Section de fonctionnement	R002	38 799,63 €
Section d'investissement	R001	21 917,14 €
	R1068	0,00 €

Si le CFU 2025 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOCAUX-BF

DELIBERE

ADOPTE pour le budget annexe « Locaux commerciaux » 2026 la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOCAUX-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_PRIN-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 17
Votants : 18

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
.....

Et publication ou affichage ou notification le :
.....

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOURDAIS Michel, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-02-03	Reprise anticipée du résultat de l'année 2025– Budget principal

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain SELLIER, Adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances,

L'instruction comptable M57 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation. Ainsi, lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur sont repris dans le budget primitif,

La commune de Gouffern en Auge ayant opté pour le passage au Compte Financier Unique (CFU) à partir de l'année 2025, celui-ci se substitue au compte de gestion et au compte administratif,

En raison de soucis techniques rencontrés par « Helios », logiciel de la DGFIP, le compte financier unique 2025 n'a pu être élaboré dans les délais permettant la constatation du résultat,

L'instruction M57 permet, dans ce cas de figure, de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

Ces résultats doivent être justifiés par :

Un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable),

Les états des restes à réaliser en dépenses et en recettes au 31 décembre,

Un état de reprise anticipée des résultats (certifié par le comptable),

	Dépenses	Recettes	Bilan
Section de fonctionnement			
Réalisations de l'exercice	2 186 234,30 €	2 269 154,66 €	**82 920,36 €**
Report en section de fonctionnement	0,00 €	1 670 611,43 €	**1 670 611,43 €**
Résultats cumulés	2 186 234,30 €	3 939 766,09 €	**1 753 531,79 €**
Section d'investissement			
Réalisations de l'exercice	1 476 205,03 €	1 433 861,70 €	**-42 343,33 €**
Report en section d'investissement	137 075,47 €	47 772,89 €	**-89 302,58 €**
Restes à réaliser	1 010 470,00 €	693 300,00 €	**-317 170,00 €**
Résultats cumulés	2 623 750,50 €	2 174 934,59 €	**-448 815,91 €**
Total cumulés	4 809 984,80 €	6 114 700,68 €	**1 304 715,88 €**

Résultats de clôture

Section de fonctionnement	1 753 531,79 €
Section d'investissement	-131 645,91 €
Restes à réaliser	-317 170,00 €
Besoin de financement	-448 815,91 €
Résultat de clôture des 2 sections	1 621 885,88 €

Proposition de reprise anticipée

Section de fonctionnement	R002	1 304 715,88 €
Section d'investissement	D001	131 645,91 €
	R1068	448 815,91 €

Si le CFU 2025 fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des résultats dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

ADOPTE pour le budget principal 2026 la reprise anticipée des résultats présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE 61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_PRIN-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_03-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
11 MARS 2026

Et publication ou affichage ou notification le :
11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-03	Vote des taux d'imposition 2026

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Mr Alain SELLIER, Adjoint au Maire en charge de l'administration et des finances,

Considérant que depuis l'année 2021, la taxe d'habitation pour les résidences principales est supprimée et est compensée à l'euro près par la TFPB (taxe foncière des propriétés bâties) du département, le taux 2020 étant ajouté à celui de la commune. Cependant, à compter de 2023, il y a lieu de fixer un taux applicable aux résidences secondaires,

Considérant que suite à la création de la commune nouvelle, lors de sa session du 22 septembre 2017, le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre une intégration fiscale progressive à partir de 2018 sur 12 années,

Considérant que les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026 sont portés sur l'état « 1259 »,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

FIXE les taux d'imposition 2026 comme suit :

	Taux moyen pondéré Gouffern en Auge
Taxe foncière propriété bâtie	29.56 %
Taxe foncière propriété non bâtie	6.57 %
Taxe habitation des résidences secondaires	7.93 %

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_03-DE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOTISSE-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation : 23/02/2026

Affichage : 23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 11 MARS 2026

Et publication ou affichage ou notification le : 11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-04-01	Vote du budget annexe « Lotissement de Fel » - 2026

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Considérant que le budget est voté par fonction et se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement,

Considérant que les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et les recettes et constituent les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique,

Considérant que le budget intègre la reprise anticipée votée par délibération 2026-01-02-01,

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget « Lotissement de Fel » 2026 présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le budget annexe « Lotissement de Fel » de l'année 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	429 436,86 €	429 436,86 €
Section d'investissement	353 437,31 €	353 437,31 €
Total	782 874,17 €	782 874,17 €

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOTISSE-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOCAUX-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
.....
11 MARS 2026
Et publication ou affichage ou notification le :
.....
11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-04-02	Vote du budget annexe « Locaux commerciaux » - 2026

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Considérant que le budget est voté par fonction et se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement,

Considérant que les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et les recettes et constituent les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique,

Considérant que le budget intègre la reprise anticipée votée par délibération 2026-01-02-02,

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget « Locaux commerciaux » 2026 présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

APPROUVE le budget annexe « Locaux commerciaux » de l'année 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	75 549,63 €	75 549,63 €
Section d'investissement	49 617,14 €	49 617,14 €
Total	125 166,77 €	125 166,77 €

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_LOCAUX-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_PRIN-BF

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
11 MARS 2026
Et publication ou affichage ou notification le :
11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-04-03	Vote du budget principal - 2026

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur Alain Sellier, adjoint au Maire en charge des finances et de l'administration,

Considérant que le budget est voté par fonction et se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chaque budget doit obligatoirement être équilibré en fonctionnement et investissement,

Considérant que les sommes proposées dans chaque section détaillent les dépenses et les recettes et constituent les ouvertures de crédits dans la limite desquelles Monsieur le Maire est autorisé à gérer la dépense publique,

Considérant que le budget intègre la reprise anticipée votée par délibération 2026-01-02-03,

Vu les articles L.1612-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de budget principal 2026 présenté,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DELIBERE

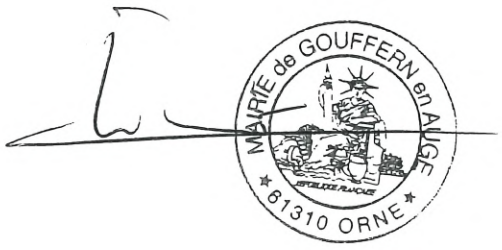
APPROUVE le budget principal de l'année 2026 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 518 080,88 €	3 518 080,88 €
Section d'investissement	2 855 962,80 €	2 855 962,80 €
Total	6 374 043,68 €	6 374 043,68 €

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_BP_PRIN-BF

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_05-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation : 23/02/2026

Affichage : 23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 18
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le : 11 MARS 2026

Et publication ou affichage ou notification le : 11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-05	Fonds de concours voirie – Travaux 2024

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Dans la concertation qui a prévalu à l'adoption de l'intérêt communautaire associé à la compétence voirie, un accord sur le financement des travaux de voirie a été trouvé entre communes et EPCI. Cet accord a été acté à travers une convention cadre fixant les contours et les modalités d'exécution de fonds de concours sur les opérations de voirie,

Rappelons ici l'économie générale du dispositif ainsi adopté :

1. Chaque année, au lendemain de l'adoption du budget, un programme prévisionnel de travaux de voirie est élaboré dans le cadre des travaux de la commission voirie. Ce programme prévisionnel est communiqué aux communes membres avant l'été,
2. Dans le courant de l'automne, en tenant compte d'éléments impondérables et d'ajustements sur les prévisions, le programme définitif est adopté. Ce programme définitif est appelé à être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ces délibérations confortent l'engagement pris par les communes de financer les opérations de voirie par un fonds de

concours calibré à 30% du montant HT des travaux. C'est sur la base de ces délibérations qu'Argentan Intercom est fondé à inscrire ces recettes en « restes à réaliser »,

3. Dans le courant de l'année qui suit la programmation, Argentan Intercom rend compte de l'exécution des travaux de voirie et en établit le bilan financier. C'est sur cette base que sont calculés les montants de fonds de concours soumis à délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux,

Vu l'article L.5214-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-05-03 du 27 juin 2002 adoptant les termes de la convention cadre relative à l'organisation des fonds de concours finançant les travaux annuels de voirie,

Vu le bilan financier définitif des travaux achevés du programme de voirie 2024,

A la majorité, 18 voix pour et 1 abstention,

DELIBERE

PREND ACTE du coût des travaux ci-dessous énumérés, ainsi que de leur achèvement

Commune historique	Travaux	Règlement effectué (TTC)	Base de calcul HT du fonds de concours	Montant définitif du fonds de concours (30 %
Survie	Village caillou	15 616.22 €	13 013.52€	3 904.06 €
Avernes sous Exmes	Route de Grebert	24 001.72 €	20 001.43 €	6 000.43 €
Courménil	La vallée	20 664.56€	17 220.47 €	5 166.14 €
Aubry en Exmes	Le bas Aubry	27 330.24 €	22 775.20 €	6 832.56 €
Villebadin	Route d'Omméel – La Grelue	41 166.83 €	34 305.69 €	10 291.71 €
Omméel	VC 4 – La Comerie	45 470.47 €	37 892.06 €	11 367.62 €
Silly en Gouffern	La rue Labbé	15 835.36 €	13 196.13 €	3 958.84 €
Urou et Crennes	Rue de l'école	12 022.50 €	10 018.75 €	3 005.63 €
Exmes	Les coteaux de la butte et reprise fissure	54 381.94 €	45 318.28 €	13 595.49 €
	Totaux	256 489,84€	213 741,53 €	64 122.46 €

ATTRIBUE à Terres d'Argentan Interco, au regard des travaux de voirie identifiés ci-dessus un fonds de concours de 64 122,46 €.

DIT que les crédits nécessaires à cette dépense seront inscrits au budget principal de la commune, compte 2041513

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_05-DE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_06-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
11 MARS 2026
Et publication ou affichage ou notification le :
11 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-06	Maison de santé - Avenants au marché 2025-006

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de Madame Véronique Chantepie, Adjointe au Maire en charge de l'économie locale et de la santé,

Considérant que lors du début des travaux de la maison de santé de Fel, il a été constaté de nombreuses remontées humides dans le parquet, remontées non présentes lors de l'étude du projet,

Considérant qu'il a été demandé à l'entreprise EBM de déposer quelques lames de parquets afin d'étudier la solution la plus adaptée,

Considérant qu'il a été découvert, lors de la dépose de ces quelques lames de parquet, une pose des lames sur une couche de goudron directement sur une couche de sable (humide),

Considérant qu'il n'est pas possible de reposer le parquet sur ce support (lit de sable) et qu'il a été proposé différentes solutions pour réaliser ce nouveau sol (dépose du parquet existant avec repose après remise en état de celui-ci sur chape de béton et lambourdes, dépose du parquet et pose d'un parquet bois neuf sur

chape de béton, dépose du parquet et pose de lame vinyles sur chape de béton, dépose du parquet et pose de lés vinyles avec plinthes remontantes),

Considérant la délibération n°2025-10-03 du 16 décembre 2025 relative aux avenants proposés suite à cette découverte sous le parquet et le choix de réfection de sol avec la pose de lés vinyles avec plinthes remontantes,

Considérant que cette réfection du sol n'a pas pu être initialement prévue au marché,

Considérant que suite à cette délibération et aux réunions de chantiers réalisées depuis la délibération, des ajustements aux montants précisés dans la délibération sont nécessaires,

A l'unanimité,

DELIBERE

AUTORISE	Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du lot n°2 Démolition / Maçonnerie / Faïence du marché n°2025-006 de l'entreprise EBM d'un montant de 16 695.77 € HT soit 20 034,92 € TTC.
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement du lot n°6 Menuiseries Intérieures du marché n°2025-006 de l'entreprise Menuiserie Louise d'un montant négatif (travaux en moins) de 8 362.72 € HT soit 10 035.26 € TTC
AUTORISE	Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à l'acte d'engagement de l'entreprise Pottier pour la pose d'un sol plastique en lés et la mise en place de plinthes PVC d'un montant total de 8 681.91 € HT soit 10 418.29 € TTC.
ANNULE	les montants des avenants précisés dans la délibération n°2025-10-03
AUTORISE	Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT

MAIRIE de GOUFFERN en AUGE
61310 ORNE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_06-DE

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_07-DE

GOUFFERN EN AUGE

République française

Département de l'Orne

Arrondissement d'Argentan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GOUFFERN EN AUGE
SÉANCE DU 27 FEVRIER 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du lundi 23 février 2026, le conseil municipal a été à nouveau convoqué le vendredi 27 février 2026 à 09 h 30 et peut délibérer valablement sans condition de quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Convocation :
23/02/2026

Affichage :
23/02/2026

Membres :
En exercice : 47
Présents : 18
Votants : 19

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :
.....

Et publication ou affichage ou notification le :
.....

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept février à neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de GOUFFERN EN AUGE, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle polyvalente de Silly en Gouffern, sous la présidence de Philippe TOUSSAINT, Maire.

Présents : BLAIS-LEBLOND Laetitia, BONTEMPS Rachel, BOURDAIS Michel, CHANTEPIE Véronique, CLOUET Hélène, GAYON Sylvie, GUESDON Jean-Luc, GUILLAIN-PORCHET Josiane, LEROY Patrice, MADEC Boris, POINSIGNON Claudine, PUMPO Alfonso, SELLIER Alain, SOUDAIS Michel, THOMAS Vincent, TOUSSAINT Philippe, VALLET Éric, VERNETTE Laurianne

Absents excusés : BOURDOISEAU Philippe, MELCHIORRI Catherine, ROULLAND Nicole ayant donné procuration à SOUDAIS Michel, SANCHEZ Nadia,

Absents : BELTOISE Emmanuel, BINET Fernand, BOUSCAULT Claude, BRACONNIER Annick, BUCHOUX Eliane, CAZÉ Gabrielle, COIGNARD Anne, DELCOURT Camille, FARIN Dominique, FEUILLET Noël, FLEURY Emmanuel, FROMONT Gaëlle, FROMONT Madeleine, GODET Frédéric, GOURBE Hervé, GOURBE Loïc, GRANDJEAN Lydia, HAMARD Sonia, JOUREAU Laurent, LANGEARD Philippe, LOTTIN Henriette, RIEMBAULT Simon, ROCHER Serge, ROMAGNY Mauricette, SAILLARD Jean-Guy,

Mr Alain SELLIER a été désigné secrétaire de séance

N° 2026-01-07	Facturation suite à dépôt sauvage

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Boris MADEC, Maire délégué d'Urou et Crennes,

Considérant qu'un dépôt sauvage d'ordures ménagères a été constaté à Urou et Crennes en mai 2025,

Considérant qu'une plainte a été déposée le 28 mai 2025 par Mr Boris Madec, maire délégué d'Urou et Crennes, dans le cadre de ses pouvoirs de police du maire, enregistrée sous le n°767/2025,

Considérant que Mr Boris Madec avait chiffré dans sa plainte le préjudice pour la commune à 200 €,

Considérant que ce dépôt de plainte est antérieur à la délibération n° 2025-08-09 du 25 septembre 2025 fixant la tarification des dépôts sauvages et qu'ainsi, cette délibération ne peut être appliquée pour ce dépôt sauvage datant de mai 2025,

Considérant le courriel de la gendarmerie du 11 février 2026 informant de la décision du procureur de la république demandant à la commune de facturer à la mise en cause la prise en charge des déchets par la commune d'un montant de 200 €,

A l'unanimité,

DELIBERE

DECIDE de facturer à Mme Céline VIEL un montant de 200 € correspondant à la prise en charge du dépôt sauvage par la commune,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours,
mois et an que dessus,
Le registre dûment signé.
Pour copie conforme

Le Maire,
Philippe TOUSSAINT



Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 11 MARS 2026
ID : 061-200066256-20260227-2026_01_07-DE